



RÉFÉRENTIEL DE PRESTATIONS DES MESURES D'INSERTION SOCIALE DE TRANSITION (MIS T)

POUR LES JEUNES SANS FORMATION PROFESSIONNELLE ACHEVÉE — CANTON DE VAUD

*CONCEPT ET RÉALISATION :
RÉCIT D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE*

Insertion Vaud



En partenariat avec
le Département de la santé et
de l'action sociale et
sa Direction de l'insertion et
des solidarités



Avec le soutien de
la Plateforme nationale
contre la pauvreté 2019 - 2024:
www.contre-la-pauvrete.ch

Le Référentiel incarne une politique publique de l'Etat de Vaud conduite en partenariat avec la société civile. Il est le fruit d'une construction commune entre l'Etat, les prestataires de mesures et Insertion Vaud, l'association de branche représentant ces prestataires.

Signé par les partenaires, ils veilleront ensemble à lui donner du sens, et il servira d'outil de dialogue dans leurs relations futures, dans une recherche d'amélioration constante.

(D'après l'introduction du Référentiel, mars 2019)

Contexte

De l'aide sociale à la formation professionnelle

Après plus de 10 ans de fonctionnement, le dispositif vaudois d'aide aux jeunes adultes sans formation professionnelle achevée – appelé communément FORJAD – a connu une mutation importante au 1^{er} janvier 2017 :

- Les jeunes concernés ne sont plus **bénéficiaires de l'aide sociale**, mais ils accèdent, par leur participation à une mesure de transition, à **une bourse d'études** pour effectuer un parcours dont l'objectif final est l'entrée en apprentissage (formation professionnelle de niveau postobligatoire).

Fondé sur une collaboration étroite entre l'Etat de Vaud et le secteur privé, le dispositif FORJAD comprend des **mesures d'insertion sociale (MIS)**, offrant aux jeunes une palette de prestations pour favoriser leur intégration socio-professionnelle.

Assurer la qualité des mesures d'insertion pour les jeunes

L'Etat de Vaud et sa Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) ont souhaité garantir que **cet objectif de formation professionnelle** renforcé soit bien traduit dans les MIS, en apportant leur soutien aux prestataires dans leur évolution, vers une mesure rebaptisée « **MIS de transition** » (**MIS T**) :

Les prestataires de MIS T ont été invités par la DIRIS à réaliser un **Référentiel de prestations** et à **définir ainsi un socle de valeurs et de critères de référence**, pour assurer aux jeunes accueillis des prestations comparables, en termes d'objectifs et de qualité, quelle que soit la mesure.

Les mesures d'insertion sociale vaudoises sont proposées, en majorité, par des prestataires privés (associations, fondations, coopératives, etc.) sans but lucratif. Elles sont financées par l'Etat de Vaud (DIRIS) par le biais d'un contrat avec le prestataire.

Aux côtés d'autres institutions sociales, les prestataires de MIS T sont fédérés au sein de l'association Insertion Vaud (17 MIS T en août 2019).

Renforcer le partenariat entre l'Etat et ses prestataires

L'Etat de Vaud (DIRIS), en confiant la rédaction du Référentiel de prestations aux prestataires eux-mêmes **et en finançant l'accompagnement de ce travail**, a souhaité

- Préserver la **diversité** des pratiques, tout en les **harmonisant** et en les rendant **visibles**.
- Réaffirmer la **collaboration nécessaire entre la DIRIS et les prestataires** et la faire évoluer dans une perspective de renforcement des rôles réciproques.

Accès au Référentiel

Le Référentiel est disponible en format papier (nombre limité, pour les prestataires) et **en version numérique** sur le site Internet d'Insertion Vaud (certaines pages sont traduites en allemand, afin de favoriser le transfert de pratiques).



Caractéristiques du référentiel de prestations

Type et style de Référentiel

Le Référentiel définit les caractéristiques d'une mesure d'intégration sociale et éducative, orientée vers une formation professionnelle de niveau postobligatoire, destinée à des jeunes adultes.

- Il est centré sur les **prestations**, et non sur l'organisation du prestataire qui les offre.
- Il tient compte des référentiels et outils existants (p. ex. EduQua) et les valorise, en veillant à la **complémentarité** des démarches.

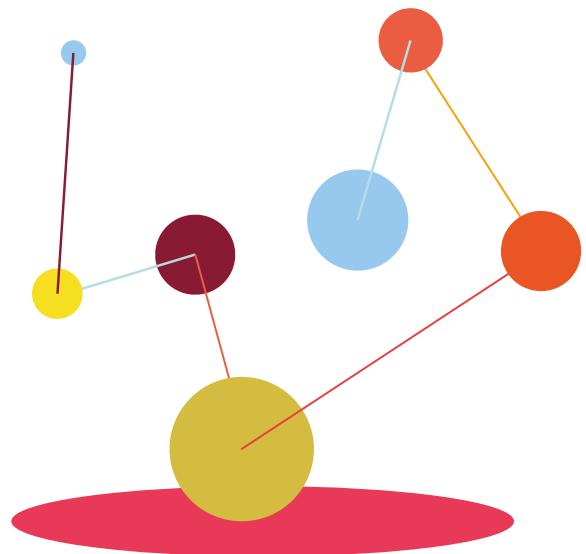
Le Référentiel répertorie d'une part des pratiques **existantes et pertinentes**, et d'autre part, la définition de **pratiques de référence vers lesquelles tendre**.

- Sa rédaction n'est volontairement pas homogène: seuls certains critères sont décrits avec détail, indiquant ainsi le besoin de s'entendre sur certaines pratiques.
- Le Référentiel sera révisé à l'usage, en fonction des besoins d'harmonisation ou de qualité des pratiques, identifiés par les prestataires de MIS T.

Structure du Référentiel

Le Référentiel est organisé autour de dix chapitres réunis dans les trois axes que sont le cahier des charges de la mesure, son dispositif et son déroulement :

1. Mission, Public-cible et Ressources
2. Dispositif de formation et d'accompagnement -
Equipe - Partenaires - Evaluation et amélioration continue
3. Admission - Accompagnement et formation du/de la jeune - Evaluation, coordination et continuité



Chaque chapitre est décliné à l'aide d'un ou plusieurs CRITÈRES, qui sont illustrés chacun par au moins une EXIGENCE et des exemples d'INDICATEURS.

Exemple (Chapitre Accompagnement et formation du/de la jeune – Mise en œuvre du plan de formation et d'accompagnement)

CRITÈRE	EXIGENCE	INDICATEURS
En complément à l'acquisition des connaissances scolaires nécessaires, la MIS T soutient le développement de la culture générale du/de la jeune, en tant qu'élément de sa motivation, de sa capacité à se projeter et comme facteur d'intégration à la société.	La MIS T définit ce qu'elle comprend dans la notion de culture générale, et elle valorise cette dimension dans son programme.	Plan de formation. Concept d'évaluation du/de la jeune.

Réalisation et implémentation du Référentiel et transférabilité

Concept et organisation de la démarche

Le référentiel est le fruit d'une **démarche participative** au sein d'un Groupe de travail de huit personnes, représentatives de l'ensemble des MIS T et incluant l'association Insertion Vaud. Le groupe a été constitué par l'Etat (DIRIS). Il a travaillé durant près d'un an à l'élaboration du Référentiel.

Un Groupe de pilotage réunissant la DIRIS (Etat de Vaud) et Insertion Vaud a validé les différentes étapes de la démarche.

L'ensemble du processus a été accompagné par un mandataire externe qui a notamment animé le Groupe de travail.

Le Référentiel a été soumis à l'ensemble des MIS T, à l'Etat et à Insertion Vaud. La version finale est co-signée par l'Etat et Insertion Vaud qui représente les MIS T.

Critères de réussite pour la réalisation et l'implémentation du Référentiel

Certains critères de réussite ont été définis à la base de la démarche. Ils ont été affinés tout au long du processus et validés par les résultats de la démarche (succès) :

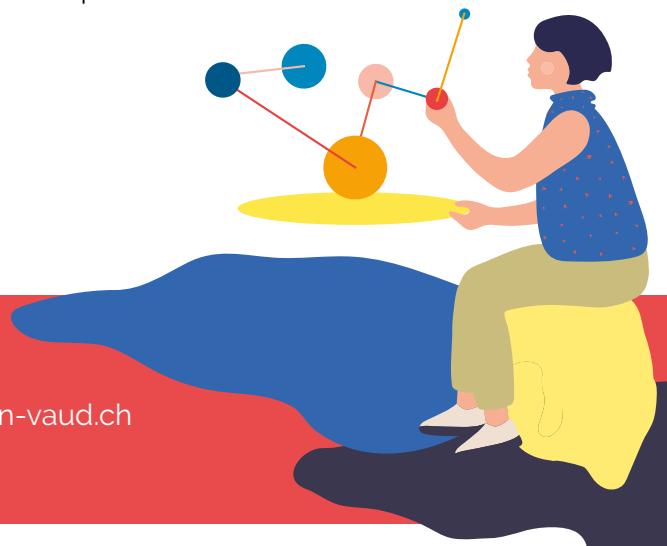
- **Clarté du positionnement du Référentiel et de son/ses usage-s**: définition du rôle de l'Etat, de l'association de branche cantonale et des prestataires.
- **Volonté, adhésion et participation des acteurs concernés** à la démarche de réalisation du Référentiel (direction de l'Etat concernée, association de branche cantonale, prestataires).
- **Démarche participative, accompagnée et financée**: mandat de l'Etat et disponibilité des membres du groupe de travail en charge de la conception du Référentiel.
- **Représentativité des membres du groupe de travail** en regard de la diversité des mesures d'insertion, et **participation de l'association de branche cantonale** (personnes avec des responsabilités décisionnelles, la connaissance de la mesure et/ou les liens durant les travaux pour l'assurer).
- **Information et consultation régulière des prestataires non représentés** dans le groupe de travail tout au long des travaux.

Des critères de réussite ont également été définis par le Groupe de travail et validés par le Groupe de pilotage pour l'implémentation du Référentiel et des pratiques visées. L'avenir permettra d'en vérifier la pertinence :

- **Mettre en œuvre la stratégie d'implémentation du Référentiel pour créer** un dialogue durable entre les MIS T et soutenir une culture d'échange de pratiques.
- **Valorisation et visibilité des prestations** développées par les MIS T et **promotion de pratiques de référence** (soutenir une culture d'analyse des difficultés et des succès et du partage des innovations).
- **Ressources** (financières, humaines et outils) au sein de l'association de branche cantonale pour l'animation de la stratégie d'implémentation et de la gestion du Référentiel dans le temps (y compris un groupe de travail permanent de prestataires).

Pour en savoir plus

- **Le Référentiel de prestations**: <http://referentiel.insertion-vaud.ch>
- **Le dispositif vaudois FORJAD**: <http://www.vd.ch/forjad>



RÉDACTION

C. Serdaly, SERDALY&ANKERS SNC

GRAPHISME

S. Chevalley, A. Rubattel, Démarche, société coopérative

EDITEURS

Etat de Vaud - Direction de l'insertion et des solidarités et Insertion Vaud, août 2019
Versions allemande et italienne disponibles auprès d'Insertion Vaud